

Action sociale PSC : non au chantage !

Dénonçons l'accord et renégocions !

Montreuil, le 12 février 2026

Un groupe de travail qualifié de « technique » concernant le futur fonds d'action social du régime de la PSC s'est tenu le 6 février. Ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises lors des commissions paritaires de pilotage et de suivi dans lesquelles la FNEC FP-FO a dénoncé la volonté du ministère de basculer « les actions partagées », actuellement co-financées par le ministère de l'Education nationale et la MGEN, vers ce fonds d'action sociale qui sera financé par les agents adhérents du régime obligatoire.

Pour la FNEC FP-FO, ces actions concertées (centres de réadaptation, EAE espaces d'accueil et d'écoute, aide à la solvabilité ou aide aux vacances), qui déjà étaient détournées du budget de l'action sociale du ministère pour couvrir des prestations du champ de la santé au travail, relèvent de la responsabilité de l'employeur. Ces prestations doivent demeurer à la charge de l'employeur et non renvoyées vers les seuls adhérents via le prélèvement d'action sociale sur la part payée par les agents. C'est une nouvelle attaque contre le Statut.

Les arguments du ministère sont simples, comme la MGEN retire son co-financement, si le fonds social de la PSC venait à ne pas prendre le relai, ces actions prendraient fin. Notamment les centres de réadaptation puisqu'il a laissé entendre qu'il ne laisserait pas s'éteindre les espaces d'écoute. De plus, la convention initiale sur ces actions arrivant à son terme fin août, il serait juridiquement impossible d'aller au-delà.

C'est un nouveau scandale, et le chantage que met en place le ministère, bien qu'il s'en défende, est tout simplement inacceptable.

Cette transition aurait pu être anticipée et préparée, même au niveau juridique, depuis plus de trois ans que les discussions ont commencé et depuis bientôt deux ans que l'appel d'offre a été lancé.

Par ailleurs, il est difficile d'admettre que la MGEN arrête un tel financement, alors qu'elle a remporté un des marchés les plus importants au monde, qu'elle fera des économies substantielles en basculant son outil informatique sur Améli, et qu'elle doit mettre en place de l'action sociale dans le cadre du nouveau régime...

La FNEC FP-FO a posé une question simple, il y a des milliards pour la guerre, pour « les classes défense », pour les cadeaux fiscaux aux entreprises, il n'y en aurait pas pour la santé des personnels ? Nous ne cautionnerons pas un tel abus, le ministère devra prendre ses responsabilités s'il fait le choix de passer la santé des personnels au second plan.

FO a quitté le GT et s'est adressé aux autres organisations syndicales pour savoir si elles allaient cautionner ce chantage.

Plus que jamais, nos revendications restent les mêmes : dénonciation de l'accord et renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé/prévoyance, une même couverture pour tous et une véritable solidarité entre agents et intergénérationnelle.

Partout : prenons position pour l'abandon de l'accord sur la PSC obligatoire !